

président, à Thetford Mines, la province de Québec rachète la faillite des produits Bellevue.

M. Fortin: Cela avait été financé par Ottawa!

M. Lambert (Bellechasse): Et cette société avait reçu des subventions par millions du gouvernement central, puis voilà qu'à un moment donné, ils tombent alors dans des mauvaises affaires.

Et le gouvernement de la province de Québec, pour protéger le gagne-pain des ouvriers qui travaillaient dans cette entreprise, lesquels étaient au nombre de 500, le gouvernement du Québec a accordé une subvention à son tour pour permettre à cette entreprise de pouvoir continuer.

En mars 1975, le gouvernement est intervenu pour sauver l'entreprise de la faillite, en permettant à la Société de développement industriel de garantir le remboursement jusqu'à concurrence de \$2.5 millions du déficit d'exploitation éventuel jusqu'au 31 août 1975.

Mais cela n'est pas tout! Cela ne finit pas là. Je poursuis la citation:

Cette garantie devait, par la suite, être prolongée jusqu'en août 1976, mais elle n'a pas été renouvelée depuis parce que la SDI considérait que son intervention dans ce dossier représentait une concurrence déloyale envers les autres fabricants de roulettes.

Cette décision du gouvernement de sauver l'usine Bellevue pourrait être mal accueillie des autres fabricants de roulettes.

● (1550)

Monsieur le président, je ne cite pas cela pour faire de la critique à l'égard d'un gouvernement qui veut sauver une entreprise au Québec, loin de là. Mais c'est pour démontrer que notre système financier, dans le secteur public, est en train de démolir nos petites entreprises. Malgré toute la bonne volonté qu'on peut y mettre, c'est une impossibilité. On ne peut pas passer au travers. Je suis tenté, monsieur le président, de citer une autre chose excessivement importante. Il s'agit d'un prêt consenti par le gouvernement du Canada à la province de Québec. C'est tout récent. Cela vient de se passer.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'une de nos sociétés de la Couronne, vient de prêter au gouvernement de la province de Québec, pour la construction de 40 unités de logement à \$966,960 à intérêts composés de 10 p. 100, «calculable» semestriellement, et cela représente 90 p. 100 de la valeur de la bâtisse, mais ne comprend pas l'ameublement ou l'entretien futur de cette bâtisse. Et le gouvernement du Québec, le nouveau, celui qui parle d'indépendance, a accepté de signer un engagement pour obliger les contribuables de la province de Québec à rembourser au gouvernement fédéral, sur une période de 50 ans, \$95,467 par année, pendant 50 ans, ce qui fait quatre fois 93 le montant du prêt qui a été consenti à la province de Québec. Va-t-on me dire que c'est raisonnable, va-t-on me dire que ce n'est pas un système qui demande avec vigueur d'être modifié de façon que les gouvernements entre eux puissent s'entraider et non pas s'égorger?

Une voix: C'est le mauvais fédéralisme.

M. Lambert (Bellechasse): Je considère que lorsqu'un gouvernement, comme le gouvernement fédéral, consent un prêt à un gouvernement provincial, c'est pour permettre à un gouvernement provincial de donner des services à la population, et un gouvernement tel que le gouvernement fédéral, pas plus qu'un gouvernement provincial, vis-à-vis d'une municipalité a le droit de consentir des prêts avec l'espoir de réaliser des profits. Un gouvernement responsable n'est pas là pour réaliser des profits, mais pour donner des services à la population.

Dette gouvernementale

Laissons l'entreprise privée prêter à d'autres entreprises du même genre, avec des motifs de profit, c'est la grande logique, parce que c'est cela le jeu de la concurrence dans le secteur privé. Mais ce jeu dans le domaine public ne devrait pas être exercé, et lorsqu'on l'exerce c'est au détriment de la bonne entente qui doit exister dans un Canada fédéré, comme nous le vivons présentement. C'est le devoir, je pense, des législateurs de faire prendre connaissance à la population de telles transactions, de tels prêts, parce que c'est de nature à endetter pour des générations des gens qui ne sont nullement responsables de la situation d'aujourd'hui. Monsieur le président, nous ne faisons pas que critiquer. Nous l'avons dit à plusieurs reprises à la Chambre, nous le répétons dans la motion.

J'essaie de l'expliquer avec mes modestes moyens afin d'inviter le gouvernement à former un comité spécial de la Chambre, lequel serait chargé d'étudier en profondeur toute cette politique présentement en usage afin de pouvoir, ensemble, présenter des amendements à cette loi de la Banque du Canada, pour qu'elle soit en mesure de mieux servir non seulement le gouvernement fédéral, mais les provinces et, par les provinces, les municipalités.

Combien de députés sont témoins présentement que dans certaines municipalités il y a des dépenses pour la construction d'aqueducs et d'égouts qui dépassent la capacité de payer des contribuables de la localité, et ces gens-là sont obligés de se saigner à blanc. La valeur de leur propriété diminue parce qu'on est obligé de payer presque cinq fois en intérêts la valeur des installations. Mais c'est cela qui est mauvais! C'est contre cela que le Parlement doit réagir! Et la seule autorité dans le pays qui peut réajuster les choses, mettre de la justice afin d'avoir une société qui soit plus juste, mais c'est le Parlement et il se doit d'agir d'une façon rapide, d'une façon efficace et d'une façon bien ordonnée.

Or, monsieur le président, j'espère bien qu'au cours de cette journée les députés qui prendront part à ce débat suivront mon conseil: vous n'êtes pas obligés de partager mes opinions mais vous avez le devoir de les analyser, vous avez le devoir d'en présenter de meilleures, si c'est possible, et nous les appuierons de tout cœur. Mais qu'est-ce que nous recherchons? Améliorer la situation, et le problème de l'heure, c'est un problème de piastres pour le gouvernement d'Ontario, pour le gouvernement fédéral, pour le Québec ainsi que pour toutes les autres provinces. C'est un problème de revenus afin de faire face à nos obligations.

Devant tous les faits que je viens d'énumérer, avec la meilleure volonté du monde j'espère bien recevoir l'appui bien généreux des députés, afin que tous ensemble, nous puissions convaincre le gouvernement de présenter la loi que nous désirons afin d'assurer des finances saines dans notre pays. Il faut assurer que l'autorité de ce Parlement sera l'autorité véritable et que la haute finance, tout comme nos enfants d'école, devra se soumettre aux lois de notre pays, alors qu'aujourd'hui ce sont les gouvernements qui sont soumis aux caprices de la haute finance.

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le président, à plusieurs reprises, le Parti Crédit Social du Canada a proposé des modifications similaires à la Loi sur la Banque du Canada. En fait, l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) se souviendra qu'il a lui-même proposé un bill privé le 5 novembre 1976, qui